



TABLE DES MATIÈRES

1. À propos du CRDI et du domaine de programme	1
2. Contexte, raison d'être et objectifs clés de l'appel	3
3. Sujet et questions de recherche prioritaires	3
4. Portée et durée du financement	5
5. Marche à suivre pour présenter une demande	6
6. Critères d'admissibilité	6
7. Processus de sélection	8
8. Exigences relatives à la présentation	9
9. Critères d'évaluation	10
10. Exigences en matière d'autorisation qui sont propres aux pays concernés	11
11. Modalités de l'accord de subvention type du CRDI	11
12. Communication des résultats	11
13. Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements	11

CEDEF : Deuxième appel à propositions de recherche sur les effets de profils de croissance donnés sur l'autonomisation économique des femmes

Date de diffusion : le 15 décembre 2014

Date butoir pour la présentation des demandes : 17 :00 (GMT)/12 :00 (EST) le 23 février 2015

En partenariat avec le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni et la William and Flora Hewlett Foundation, le Centre de recherches pour le développement international a le plaisir de lancer, dans le cadre du programme Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF), un appel à propositions de recherche au sujet des effets de profils de croissance donnés sur l'autonomisation économique des femmes.

1. À propos du CRDI et du domaine de programme

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État créée en 1970 par le Parlement du Canada. Il renforce les capacités des personnes ainsi que des établissements et organismes des pays en développement d'exécuter les travaux de recherche qu'ils estiment les plus urgents. Le CRDI travaille avec des chercheurs afin de les aider à relever les défis de l'heure dans leur pays et à contribuer à l'avancement de leur discipline à l'échelle mondiale.



Le CRDI soutient l'exécution de recherches dans quatre grands domaines

- Agriculture et environnement
- Politiques de santé mondiale
- Politique sociale et économique
- Science et innovation

afin que les connaissances qui en résultent contribuent à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement.

Tablant sur plusieurs décennies de travaux sur les rapports hommes-femmes, sur les relations internationales et la gouvernance mondiale, ainsi que sur le rôle des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le développement, le CRDI intègre ces aspects dans tous les domaines de son action.

Le Department for International Development (DFID) est chargé de mener la lutte du Royaume-Uni contre la pauvreté extrême. Il vise à mettre un terme à la nécessité d'octroyer de l'aide en créant de l'emploi, en libérant le potentiel des filles et des femmes, et en aidant à sauver des vies en situation d'urgence. Le DFID est chargé d'honorer les engagements internationaux du Royaume-Uni et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour de plus amples renseignements, prière de consulter le www.gov.uk/government/organisations/department-for-international-development.

Depuis 1967, la William and Flora Hewlett Foundation octroie des subventions dans le but de résoudre les problèmes sociaux et environnementaux aux États-Unis et ailleurs dans le monde. Elle a notamment pour buts d'aider à réduire la pauvreté dans le monde, de limiter les risques des changements climatiques, d'améliorer la santé et les droits génésiques partout dans le monde et de faire progresser le secteur de la philanthropie. Pour en savoir davantage, prière de consulter le www.hewlett.org.

Le DFID, la William and Flora Hewlett Foundation et le CRDI financent le programme Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF). Le programme CEDEF entend

- combler d'importantes lacunes sur le plan des données probantes et des connaissances au sujet de l'autonomisation économique des femmes, l'égalité des sexes et la croissance économique en produisant des données probantes empiriques rigoureuses et de nouvelles connaissances de pointe, plus aptes à éclairer les politiques et les pratiques, en se concentrant sur les pays à faible revenu de l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud;
- susciter des partenariats et des façons de faire novateurs qui font en sorte que de solides données probantes donnent lieu à de meilleures politiques et incidences aussi bien pour les femmes que pour la société dans son ensemble;



- aider des chercheurs de partout dans le monde à collaborer en vue de combler des lacunes critiques sur le plan des connaissances;
- interagir avec des responsables des politiques et des organismes clés qui s'intéressent à des questions connexes, cerner les possibilités d'apprentissage mutuel, et éclairer les débats ainsi que les priorités en matière de programmation pour aider à façonner les politiques publiques.

2. Contexte, raison d'être et objectifs clés de l'appel

La recherche réalisée dans le cadre du programme CEDEF vise à combler les lacunes dans les connaissances au sujet l'autonomisation économique des femmes – dans les marchés du travail, l'entrepreneuriat et l'économie du soin des proches. Le programme CEDEF vise en outre à permettre de mieux comprendre l'interaction entre l'autonomisation économique des femmes et la croissance économique.

Le programme comporte trois axes de recherche.

Premier axe – Quelles sont la nature et l'ampleur des obstacles à l'autonomisation économique des femmes et à l'élimination des écarts entre les sexes en matière de rémunération et de productivité, et comment peut-on surmonter ces obstacles ?

Deuxième axe – Quels sont les effets de profils de croissance donnés et de certains types de changements structurels sur l'autonomisation économique des femmes ?

Troisième axe – Comment l'autonomisation économique des femmes peut-elle favoriser la croissance ?

Le présent appel porte sur le deuxième axe, les effets de profils de croissance donnés sur l'autonomisation économique des femmes. **Les projets de recherche relevant du premier axe sont déjà en cours, et un appel distinct visera le troisième axe.**

Toutes les recherches financées par le programme CEDEF doivent remplir les objectifs suivants :

- veiller à l'excellence en recherche;
- améliorer les capacités de recherche d'organismes des pays du Sud;
- fournir des conseils en matière de politique fondés sur des données probantes de grande qualité.

3. Sujet et questions de recherche prioritaires

La croissance économique peut avoir des effets positifs sur l'autonomisation économique des femmes, mais ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, c'est dans certains pays en développement qui connaissent une croissance rapide que l'on constate le moins de signes de progrès en matière



d'égalité des sexes, sur les plans de la participation à la population active ou de la disparité de salaire entre les hommes et les femmes. Qui plus est, à niveau de développement économique égal, les écarts entre divers indicateurs de l'autonomisation économique des femmes sont considérables.

Les recherches proposées en réponse au présent appel auront pour objet d'examiner les effets que des profils de croissance donnés ont sur l'autonomisation économique des femmes. Elles auront également pour but de déterminer quelles politiques publiques et interventions peuvent faire en sorte que les effets positifs de la croissance sur l'autonomisation économique des femmes sont accrus et les effets néfastes, réduits.

Le programme CEDEF est axé sur les pays à faible revenu, et toute recherche doit donc avoir une pertinence pour ces pays et procurer des enseignements dont ils peuvent tirer parti. Cependant, les recherches proposées en vertu du présent appel ne sont pas tenues de se limiter aux contextes à faible revenu et devraient viser des pays aux antécédents de croissance différents, par exemple des pays qui sont passés du statut de pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire, et (ou) des pays qui connaissent des accès de croissance dans des contextes fragiles ou en situation de conflit.

Les chercheurs sont invités à aborder un vaste éventail des grandes questions de recherche suivantes. Ils peuvent proposer en plus d'autres questions de recherche concordant avec l'axe de recherche.

- L'expérience de pays qui ont connu des épisodes de croissance soutenue et l'effet que cela a eu sur les contraintes sexospécifiques associées aux activités économiques pendant ces périodes. On pourrait ici se pencher sur
 - les effets des profils de croissance sur la demande de main-d'oeuvre féminine;
 - les déterminants de la progression de l'égalité des sexes durant différents cycles de croissance – en prenant en compte les conditions initiales comme les règles du marché du travail;
 - les politiques publiques en vigueur pendant ces périodes de croissance qui ont eu un effet sur l'autonomisation économique des femmes.
- Les effets que la structure de la croissance a sur l'autonomisation économique des femmes, par exemple
 - une étude empirique des effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur les obstacles à la pénétration du marché du travail par les femmes – disparités de salaire, ségrégation professionnelle selon le sexe, et entraves à la participation à la population active et à l'entrepreneuriat féminin;
 - les répercussions de la transformation technologique (données massives, technologies mobiles, TIC) pour l'autonomisation économique des femmes –



- quelle est l'incidence de l'adoption de technologies sur les débouchés économiques des femmes;
 - les voies industrielles ou structures de production qui favorisent ou entravent l'autonomisation économique des femmes;
 - les conséquences sexospécifiques des contractions du marché du travail ou des phases de croissance sans création d'emploi.
- Les effets que les transformations politiques et (ou) sociales qui accompagnent les transformations économiques de taille ont sur l'autonomisation économique des femmes, par exemple, examiner
 - si les possibilités de changement social, d'adoption de lois ou d'action publique sont facilitées ou plus durables dans un contexte à croissance élevée;
 - quelles sont les conséquences sexospécifiques des politiques macroéconomiques, notamment les politiques monétaires, les régimes fiscaux et le ciblage de l'inflation;
 - les effets que la croissance économique a sur les normes sociales ou les incitatifs à l'action publique en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes.

La recherche ne doit **pas** être de cette nature :

- recherche portant sur un seul pays ou contexte économique;
- étude microéconomique sur les obstacles à l'autonomisation économique des femmes;
- recherche n'ayant aucune application ou pertinence pour plus d'un pays ou pour une région;
- étude primaire qui ne peut être entièrement financée ou terminée au moyen des fonds fournis.

4. Portée et durée du financement

Il est prévu qu'au terme du présent appel, un consortium réalisera de six à huit projets au moyen d'un budget total pouvant aller jusqu'à 2 millions CAD. En outre, le programme CEDEF pourrait envisager de financer un ou deux projets de recherche individuels de moins de 300 000 CAD si la recherche proposée porte sur un domaine prioritaire.

Le projet ne peut durer plus de 24 mois; toutes les activités de recherche financées doivent être menées à bien et le rapport final doit être produit au cours de cette période.

Les obligations du CRDI aux termes du présent appel sont tributaires de l'octroi au Centre de fonds suffisants par le Parlement du Canada ou dans le cadre d'un accord de partenariat avec un bailleur de fonds de l'extérieur.



5. Marche à suivre pour présenter une demande

- Les notes conceptuelles doivent être présentées d'ici 17 :00 (GMT)/12 :00 (EST) le 23 février 2015
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais.
- Les demandes incomplètes ou reçues après la date butoir ne seront PAS prises en compte.

Les demandes reçues dans la date butoir et qui, de l'avis du CRDI, sont jugées conformes aux exigences énoncées dans le présent appel à propositions seront examinées en vertu du processus décrit dans le présent document.

Les demandes doivent être présentées au moyen du formulaire de demandes en ligne du programme CEDEF : <https://grow-cedef.myreviewroom.com/>

6. Critères d'admissibilité

En vertu de la *Loi sur le CRDI*, le Centre peut, en principe, accorder son aide partout dans les « régions du monde en voie de développement ». Le CRDI finance la recherche dans les endroits où il est possible de donner suite de façon optimale aux objectifs organisationnels et de programme approuvés par le Conseil des gouverneurs.

Les principales considérations retenues pour le choix des projets sont le bien-fondé de la proposition de recherche sur le plan scientifique et la possibilité que celle-ci influe sur le développement, ce qui comprend le renforcement des capacités. Étant donné l'importance que le programme CEDEF attache à la pertinence pour les politiques des pays à faible revenu et au renforcement des capacités de recherche, la préférence sera accordée aux demandes

- qui proposent un ensemble de projets couvrant un vaste éventail des grandes questions de recherche énoncées ci-dessus;
- qui ont trait à l'analyse des politiques susceptibles d'accroître les effets positifs des profils de croissance sur l'autonomisation économique des femmes;
- où la recherche est mûe par des organismes de pays du Sud ou fait appel à la collaboration avec ces derniers.

Des facteurs d'ordre opérationnel peuvent aussi influencer sur le choix des projets, parmi lesquels les lois canadiennes, la connaissance du contexte dans lequel seront menées les recherches, la capacité d'assurer le suivi des activités de recherche et des circonstances pouvant faire en sorte qu'il soit difficile, onéreux ou dangereux pour le CRDI de donner suite à ses objectifs ou d'assurer la gérance judicieuse de ses ressources.



La demande doit être présentée au moyen du formulaire de demande en ligne du programme CEDEF (pour plus de précisions, consulter les rubriques qui suivent).

Seules les demandes qui satisferont aux critères d'admissibilité suivants seront prises en compte à des fins de financement.

- Toute recherche doit avoir une pertinence pour les pays à faible revenu et procurer des enseignements dont ils peuvent tirer parti, étant donné que le programme CEDEF est axé sur ces pays. Cependant, les recherches proposées en vertu du présent appel ne sont pas tenues de se limiter aux contextes à faible revenu et devraient viser des pays aux antécédents de croissance différents. On trouvera une liste des pays à faible revenu à <http://donnees.banquemondiale.org/income-level/LIC>.
- Le projet proposé doit être réalisé – ou, dans le cas d'un consortium de recherche, dirigé – par un organisme axé sur la recherche constitué en personne morale. Le CRDI ne conclut des accords qu'avec des organismes constitués en personne morale.
- Les consortiums de recherche formés des nombreux organismes peuvent présenter une demande; cependant, un des partenaires doit être désigné comme étant l'organisme principal. La demande est présentée au CRDI par l'organisme principal au nom du consortium¹.
- Un même organisme peut présenter plus d'un projet de recherche si chacun est dirigé par un chercheur principal différent.
- Les organismes des Nations Unies, les bailleurs de fonds et les organisations multilatérales ne sont PAS admissibles.
- Les demandes présentées par des particuliers ne seront PAS acceptées.
- Les demandes pour lesquelles le chercheur principal est déjà chercheur principal pour un autre projet financé par le programme CEDEF ne seront PAS acceptées.
- Les organismes de recherche des pays suivants ne sont PAS admissibles à des subventions de recherche : Cap-Vert, Comores, Guinée équatoriale, Maurice, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Somalie. Les organismes qui ne sont pas situés dans ces pays mais qui comptent y effectuer des recherches sont également considérés comme étant inadmissibles à des subventions de recherche.

Le CRDI se réserve le droit de mettre un terme au processus à tout moment et sans préavis et (ou), à sa discrétion, d'accorder la totalité des subventions ou de n'en accorder aucune.

¹ L'organisme principal signera l'accord de subvention conclu avec le CRDI et, par conséquent, aura la charge de recevoir et d'administrer les fonds ainsi que de veiller à ce que toutes les modalités de l'accord soient respectées. Il peut s'agir d'un établissement d'enseignement, d'un ministère ou organisme gouvernemental ou intergouvernemental, d'une entité du secteur privé ou d'un organisme à but non lucratif.



7. Processus de sélection

Le présent appel à propositions constitue la première des deux étapes du processus de sélection de propositions de recherche à des fins de financement; les précisions relatives à la deuxième étape ne sont fournies qu'à titre d'information. À cette première étape, le comité de sélection du programme CEDEF, formé d'examineurs de l'interne et de l'extérieur, examinera et présélectionnera les notes conceptuelles à la lumière des critères énoncés ci-dessous.

On invitera les équipes retenues (jusqu'à quatre) à présenter une proposition de recherche complète aux fins d'examen, en vue d'un financement éventuel. Le comité de sélection examinera ensuite les propositions complètes à la lumière des critères d'examen et de sélection, qui seront communiqués aux équipes.

Déroulement du processus de sélection

- i.** Lancement de l'appel concurrentiel – le 15 décembre 2014.
- ii.** Date butoir pour la présentation de notes conceptuelles au moyen du formulaire de demande en ligne – le 23 février 2015.
- iii.** Examen et présélection des notes conceptuelles par le comité de sélection du programme CEDEF – mars 2015.
- iv.** Communication avec les candidats retenus aux fins de l'étape suivante – d'ici le 5 avril 2015.
- v.** Les candidats retenus (3 ou 4) sont invités à élaborer une proposition complète à partir de leur note conceptuelle. Ils recevront une rétroaction de la part des examinateurs dont ils tiendront compte pour la préparation de leur proposition complète.
- vi.** Appréciation institutionnelle et appréciation des risques, par le CRDI, pour chaque candidat retenu – de mai à juin 2015.
- vii.** Date butoir pour la présentation de propositions complètes au moyen du formulaire de demande en ligne – le 7 juillet 2015.
- viii.** Examen des propositions complètes par le comité de sélection du programme CEDEF – juillet 2015.
- ix.** Communication aux candidats de la décision quant aux propositions retenues à des fins de financement – le 20 août 2015.
- x.** Processus internes d'approbation de projet et d'octroi de subvention, conformément aux politiques et procédures du CRDI – d'août à septembre 2015.



8. Exigences relatives à la présentation

En ce qui concerne les notes conceptuelles

La demande doit être concise et se conformer aux directives fournies dans le formulaire de demande en ligne du programme CEDEF.

À titre illustratif, la note conceptuelle devrait comprendre les éléments suivants :

- titre;
- énoncé du problème de recherche;
- méthodologie et sources des données;
- résultats de recherche escomptés et incidences attendues sur le plan des politiques;
- partenariats;
- budget préliminaire.
- Annexes
 - curriculum vitae succinct (deux pages) du chercheur principal et des membres proposés pour l'équipe;
 - lettres d'autorisation officielles dûment signées : une par organisme.

En ce qui concerne les propositions complètes (deuxième étape)

La demande doit être concise et se conformer aux directives fournies dans le formulaire de demande en ligne du programme CEDEF.

À titre illustratif, la proposition complète devrait comprendre les éléments suivants :

- titre du projet;
- contexte, énoncé du problème et justification;
- objectifs de la recherche;
- méthodes utilisées
- résultats escomptés et manière dont ils seront utilisés afin de modifier les pratiques et les politiques;
- stratégie d'adoption des résultats de recherche;
- suivi et évaluation;
- détermination des risques prévisibles et stratégies d'atténuation;
- calendrier proposé et budget préliminaire en monnaie locale²;
- questions d'ordre éthique qui pourraient se poser au cours de la recherche et procédures d'autorisation auxquelles le projet sera soumis par le comité d'éthique de l'organisme bénéficiaire;
- aspects relatifs au renforcement des capacités;

² Pour en savoir plus : <http://www.start.or.th/iriacc-project/iriacc-inception-meeting-2011/Financial%20Workbook%20User%20Guide%20-%20French.pdf>



- organismes et personnel (chercheur principal, organismes et équipe de recherche proposés; expertise et réalisations précédentes dans le domaine; déclaration confirmant l'engagement de l'organisme principal et des organismes collaborateurs désireux de participer au projet; description des modalités de collaboration des partenaires, des organismes et des principales parties prenantes);
- curriculum vitae des membres de l'équipe (chercheur principal et autres membres proposés) (en annexe);
- lettres d'autres organismes souhaitant collaborer au projet de recherche ou offrir leur soutien (à fournir en pièces jointes).

9. Critères d'évaluation

Les demandes seront évaluées par le comité de sélection du programme CEDEF en fonction des critères suivants.

	Pondération (%)
A. Qualité de la demande	
1. Description claire des questions et des objectifs de recherche	10
2. Rigueur méthodologique et pertinence du cadre conceptuel/analytique et de la méthodologie proposés	10
3. Connaissance approfondie et manifeste de la question, démonstration de la manière dont la recherche enrichira les connaissances et les débats théoriques, en mentionnant les travaux antérieurs portant sur le sujet et effectués dans la région	10
B. Pertinence	
4. Mesure dans laquelle la recherche est pertinente au regard des politiques du pays où sera effectuée la recherche	10
5. Plans relatifs à l'utilisation de la recherche et capacité de produire des extraits pertinents sur le plan des politiques	10
C. Qualité de l'équipe de recherche	
6. Publications, dans un domaine pertinent, dans des revues à comité de lecture	10
7. Compétences de l'équipe pour la recherche, y compris la capacité d'intégrer un éventail de disciplines pertinentes	10
8. Engagement à renforcer les capacités de recherche nationales ou régionales, participation de chercheurs de pays du Sud	10
D. Qualité de la gestion du projet : doit comprendre le caractère adéquat de la planification, du contrôle de la qualité et du suivi	20



10. Exigences en matière d'autorisation qui sont propres aux pays concernés

Le CRDI a conclu un accord général de coopération scientifique et technique avec certains gouvernements. L'accord établit le cadre de la coopération du CRDI avec un pays donné en définissant les droits et les obligations tant du CRDI que du gouvernement de ce pays. Ainsi, un organisme participant à un projet qu'il est décidé de subventionner pourrait devoir obtenir l'autorisation du pays concerné conformément à l'accord conclu avec ce pays avant de pouvoir recevoir des fonds du CRDI.

11. Modalités de l'accord de subvention type du CRDI

Les candidats dont la demande aura été retenue devront signer l'accord de subvention type du CRDI, que ce dernier peut modifier de temps à autre.

12. Communication des résultats

On devrait annoncer le nom des candidats retenus à la présélection d'ici le 5 avril 2015.

13. Permission d'utilisation et de divulgation de renseignements

En présentant une proposition en réponse au présent appel visant l'octroi de subventions par voie de concours, le candidat consent à ce que les documents transmis soient divulgués aux membres du comité chargé du processus de sélection, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur du CRDI. Le candidat consent en outre à ce que son nom, le nom du chercheur principal et le titre du projet proposé soient divulgués dans toute annonce portant sur les propositions retenues.

Tous les renseignements personnels recueillis par le CRDI sur les candidats aux concours visant l'attribution de subventions et de bourses d'études et de recherche servent à évaluer les demandes, à administrer et à suivre de près les subventions et bourses, ainsi qu'à promouvoir et à appuyer la recherche pour le développement international au Canada et dans les pays où le CRDI exerce ses activités. Les candidats doivent par conséquent s'attendre à ce que les renseignements recueillis par le CRDI puissent être utilisés et divulgués aux fins des activités qu'il appuie.